

CONVENTION ENTRE PASSERELLES ET COMPETENCES ET LES ASSOCIATIONS

Ce document précise les engagements respectifs :

- de l'association Passerelles et Compétences
- des associations partenaires qui accueillent, par l'intermédiaire de Passerelles et Compétences, des bénévoles pour une mission ponctuelle.

Engagements de Passerelles et Compétences vis-à-vis de l'association

Passerelles et Compétences s'engage à :

- utiliser tous les moyens mis à sa disposition (vivier de bénévoles, relais, site web, réseaux sociaux...) pour mettre en relation l'association partenaire avec un bénévole susceptible d'assurer une mission ponctuelle. Cette mission, d'une durée, et d'un objet initialement limités, peut se poursuivre à la convenance des deux parties, sans que l'association Passerelles et Compétences ait à intervenir.
- s'assurer que la mission se déroule dans les conditions initialement prévues en accord ou en conformité avec la feuille de route établie entre l'association et le bénévole.
- s'enquérir de la satisfaction de l'association au terme de la mission.
- respecter les valeurs de Passerelles et Compétences rappelées dans la charte éthique et valeurs de P&C ci jointe.

Passerelles et Compétences ne s'engage pas à :

- intervenir dans la direction ni l'exécution de la mission. Il n'existe aucun lien de subordination entre le bénévole et Passerelles et Compétences. Par conséquent, Passerelles et Compétences se dégage de toute responsabilité quant à un éventuel dommage survenu au cours ou du fait de la mission du bénévole.
- fournir les moyens, ni prendre en charge les frais liés à la réalisation de la mission au sein de l'association partenaire.

Engagements de l'association partenaire

L'association partenaire s'engage à :

;

- se rendre disponible auprès de la Passerelle tout au long de la recherche du bénévole
- valider avant tout début de mission, la "feuille de route" rédigée en ligne par le bénévole, et destinée à définir et délimiter clairement le cadre de son intervention. Passerelles et Compétences figera ce document au démarrage de la mission et celui-ci restera accessible en lecture par l'association et le bénévole.
- identifier un référent de mission qui consacrera le temps nécessaire pour informer, accompagner le bénévole et lui fournira ainsi les bonnes conditions pour la réalisation de la mission.
- régler, selon la grille tarifaire en cours, sa participation financière aux frais de Passerelles et Compétences.
- informer immédiatement Passerelles et Compétences de toute difficulté ou interruption de la mission du bénévole intervenue avant le terme défini pour celle-ci.
- veiller à ce que le bénévole bénéficie d'une assurance pour les dommages dont il pourrait être l'auteur ou la victime dans le cadre de sa mission.
- ne pas proposer, pendant et après la mission, de rémunération au bénévole sous quelque forme que ce soit.
- répondre au questionnaire de fin de mission que Passerelles et Compétences lui adressera pour aider Passerelles et Compétences à évaluer et améliorer son action.
- fournir les moyens et prendre en charge les frais liés à la réalisation de la mission.
- respecter les valeurs de Passerelles et Compétences rappelées dans notre Charte éthique.

Fait le 29.03.2023 à Luang Prabang.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Mélissa lansmant
Pour le compte de l'association NK SEEDS

Lu et approuvé

